

SEANCE du : 27 septembre 2016

Examen en commission : Développement
Le 22 Septembre 2016

Transmis en préfecture le :

4 OCTOBRE 2016

Affiché le :

4 OCTOBRE 2016

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, réuni à l'hôtel du département le 27 septembre 2016 à 09 h 34 sous la présidence de M. Jean-Marie BERNARD, Président du Département, assisté de Mme Valérie GARCIN-EYMEOUD, secrétaire,

En présence de tous les membres en exercice, à l'exception de :
M. Guy BLANC,

dont :

M. Guy BLANC ayant donné pouvoir à Mme Pascale BOYER

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental adopte, à l'unanimité des membres présents, ce qui suit :

DELIBERATION

PLAN D'ACTION POUR LES AÉRODROMES DU DÉPARTEMENT

Vu l'article L.3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui a conduit en 2006 au transfert au Conseil Général des aérodromes de Gap-Tallard, Aspres-sur-Buëch et Saint-Crépin,

Vu la délibération n° 5195 du Département des Hautes-Alpes du 24 novembre 2015 portant sur l'élaboration d'un plan d'actions adaptée à chacun des aérodromes et l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur 5 ans pour les 3 aérodromes départementaux,

Vu les conclusions du comité de pilotage du 10 septembre 2015 sur l'audit fonctionnel et socioéconomique engagé en novembre 2014,

Vu les conclusions du comité de pilotage du 8 juillet 2016 sur le projet de plan d'actions de structuration de la filière aéronautique,

Vu l'avis de la commission Développement du 22 septembre 2016,

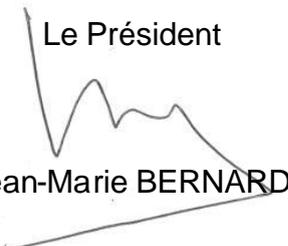
CONSIDERANT :

- ✓ l'obligation d'offrir aux usagers des aérodromes départementaux le niveau de sécurité prescrit par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC),
- ✓ l'enjeu que représente la filière aéronautique et ses infrastructures aéroportuaires pour le Département des Hautes-Alpes,
- ✓ la nécessité de pérenniser et développer la Filière Air dans le département tant dans sa composante loisir que touristique, sportive, qu'industrielle ou encore de formation,
- ✓ le fort intérêt patrimonial pour le Département que représente ses 3 aérodromes,
- ✓ que la diversité des activités offertes sur les aérodromes du Département constitue pour le tourisme à la fois une vitrine et à la fois un produit complémentaire,
- ✓ que pour l'avenir de la Filière Air et de ses aérodromes, trois exigences fondent les ambitions du Département :
 - la nécessité de mieux structurer la Filière Air en fédérant l'ensemble des dynamiques entrepreneuriales et publiques,
 - la nécessité de mettre en place une organisation spatiale cohérente et lisible des activités sur les aérodromes et le territoire. Il s'agit de permettre le renforcement des synergies entre acteurs et la bonne gestion de potentiels conflits d'usages,
 - sur ces bases – fédération des acteurs et spatialisation lisible des activités - la Filière Air disposera de meilleurs arguments pour attirer aussi bien des clients sensibles à la robustesse de l'offre, que de nouveaux acteurs à la recherche d'un écosystème favorable à leur développement.

DECIDE :

- ☞ d'approuver le plan d'actions pour le développement de la filière aéronautique ci-annexé (annexe 1),
- ☞ d'approuver le plan pluriannuel d'investissement à 5 ans pour les 3 aérodromes départementaux annexé à la présente délibération (annexé à la fiche action n°6),
- ☞ d'autoriser le Président du Département, ou son délégué, à faire toutes les démarches à leurs mises en œuvre ainsi que les demandes de financement et dépenses nécessaires,
- ☞ d'autoriser le Président du Département, ou son délégué, à signer toutes les conventions relatives susceptibles d'être mise en place pour des financements.

Le Président



Jean-Marie BERNARD